PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2020 2101
PM DU 29 MAI 2020

portant nomination de responsables au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 :
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n°2018/449 du 1^{er} août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUETES

DECRETE:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local:

I - INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°1: Madame NFOR Catherine MUGHA, épouse ESSOH, Administrateur Civil Principal, Matricule 593 287-M, précédemment Directeur des Ressources Humaines des Collectivités Territoriales Décentralisées, en remplacement de Monsieur LOBE Joseph, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II - ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

<u>Chef de Division</u>: Monsieur BETI ETOA Christophe, Chargé de Cours, Matricule 663 877-0, précédemment en service à l'Université de Yaoundé 2, en remplacement de Madame ONGOLO NYANGUINDA Lidwine, appelée à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA 2 6 MAI 202 0 0 0 1 0 1 0 0 0 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

<u>Directeur</u>: Monsieur CHO NGU Ernest, Administrateur Civil Principal, Matricule 567 370-T, précédemment Chef de la Division des Administrations Techniques au Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative, en remplacement de Madame NFOR Catherine MUGHA, épouse ESSOH, mutée.

<u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

> SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECAETARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

> > COPIE CERTIFIEE CONFORME

YAOUNDE, le 2 9 MAI 2020

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE